

**DECRET N°2011-628** du 29 Septembre 2011

Chargeant Monsieur Issifou KOGUI N'DOURO, Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale, du lundi 12 septembre 2011 jusqu'à son retour, de l'intérim de Monsieur Pascal I. KOUPAKI, Premier Ministre, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques, du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU La Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;  
VU La Proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;  
VU Le Décret n° 2011-500 du 11 juillet 2011, portant composition du Gouvernement ;

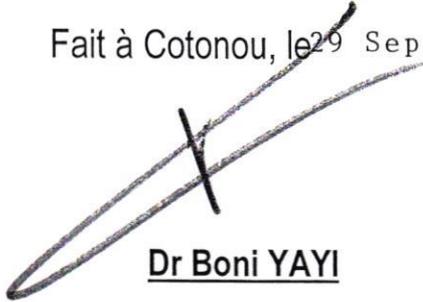
**D E C R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>** : Pendant l'absence de Monsieur Pascal I. KOUPAKI, Premier Ministre, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques, du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social, son intérim sera assuré par Monsieur Issifou KOGUI N'DOURO, Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale, pour compter du lundi 12 septembre 2011 jusqu'à son retour.

**Article 2** : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 29 Septembre 2011

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
**Dr Boni YAYI**